

On se plaint souvent à juste titre que les termes employés ne sont pas souvent compréhensibles et, d'une certaine manière, qu'ils entraînent des injustices. J'espère donc que la Commission de réforme du droit fera son travail d'une façon compétente et juste, et qu'elle verra à améliorer le Code criminel et à l'adapter aux besoins actuels.

Monsieur le président, comme je le disais au début de mes observations, j'espère que ce projet de loi, qui est excellent et que j'approuve, ne limitera pas les sommes d'argent qui pourront être distribuées à d'autres citoyens bien pensants et honnêtes qui jouent un rôle actif dans la société et dans le cadre de «Perspectives-Jeunesse». J'ose espérer que ceux qui ont présenté des projets ne se verront pas indéfiniment refuser les sommes d'argent nécessaires à leur réalisation parce que ces deniers ont servi à d'autres qu'à ceux qui en ont véritablement besoin.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

• (2110)

[Traduction]

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, en qualité d'avocat, il convient, me semble-t-il, que je participe au présent débat. D'autre part, je ne voudrais pas répéter les propos de mon collègue de Halifax-East Hants (M. McCleave) qui a exposé à la Chambre la position que notre parti estime devoir prendre. Je crois qu'il faut l'en féliciter car c'était évidemment le fruit de réflexions approfondies dénotant un esprit contemporain. En toute justice, je crois que le gouvernement s'oriente également dans la bonne voie. Je voudrais également ajouter que je trouve indispensable d'associer le crime à nos maux contemporains, car ils semblent avoir été reliés depuis un certain temps.

On aurait tort, je crois, de supposer que le bill à l'étude et qui vise à modifier plusieurs articles du Code criminel, de la loi sur la libération conditionnelle des détenus, etc., est une panacée destinée à rétablir la paix dans notre société en apaisant ses excès de violence. Je voudrais faire consigner au compte rendu certaines réflexions que la lecture d'un rapport très important déposé en 1969 par une commission américaine a pu m'inspirer.

Afin de donner plus de poids à la déclaration que je viens de formuler, soit qu'on ne peut séparer ces deux questions que j'ai mentionnées, la violence et les malaises sociaux, je conseillerais aux députés qui ont fait partie du comité de la justice, et à ceux qui voudraient être éclairés, comme mon ami à la gauche qui nous interrompt toujours et qui, je l'espère, nous donnera l'occasion d'entendre ses paroles empreintes de sagesse, d'essayer de se procurer ce rapport intitulé «The Final Report of the National Commission on the Causes and Prevention of Violence». Le titre indique qu'une certaine somme de réflexion a été consacrée à l'étude, d'autant plus qu'on ajoute: «it was to establish justice, to ensure domestic tranquility». C'est ce genre de choses, je pense, qui nous préoccupe tous: la tranquillité domestique et l'établissement de la paix.

Les députés comprendront, je l'espère, ce que je souhaite faire ressortir par ces propos. Je ne m'attarderai pas là-dessus, mais je me bornerai à donner des exemples concrets pour démontrer pourquoi, à mon avis, il ne faudrait pas considérer le bill comme une panacée. Je recommande à tous les députés qui n'ont pas déjà un exemplaire du rapport de s'en procurer. Les députés qui étaient mem-

[M. Marceau.]

bres de la délégation canadienne ont rencontré bon nombre de nos collègues des États-Unis et il serait très simple pour eux de leur écrire pour leur demander un exemplaire de cet ouvrage. J'estime très important de lire ce qui se trouve à la page 27:

On a beaucoup écrit sur les taudis des centres-villes où le crime et la délinquance prennent naissance. Les sociologues ont analysé les conditions qui y règnent et leurs liens avec le crime et la violence; les écrivains et les artistes ont dramatisé le caractère sordide et les frustrations de la vie dans les centres-villes et, avant celle dont il s'agit ici, un certain nombre de Commissions ont préparé des rapports exhaustifs sur la question. Dans son rapport de 1967, la *Crime Commission* a expliqué que le lien entre le crime accompagné de violence et les conditions de vie dans les taudis des grandes villes est l'un des faits les plus patents au sujet du crime.

Je vous dirai en peu de mots que la violence et le crime dont il est question dans ce rapport comportent surtout l'homicide, le viol, les voies de fait et le vol. Puis il est mentionné ce qui suit:

Après de nombreuses enquêtes menées pendant quelques années, la Commission a constaté que les crimes de violence, ses auteurs et ses victimes vivent le plus souvent dans des régions urbaines dont les caractéristiques prédominantes sont les suivantes: un revenu peu élevé; la déchéance physique; la dépendance; la concentration raciale et ethnique; les foyers brisés; les mères qui travaillent; un faible degré d'instruction et de spécialisation professionnelle; un taux de chômage élevé; une forte proportion d'hommes célibataires; des logements surpeuplés et insalubres; peu de maisons familiales ou de logements unifamiliaux; une utilisation mixte des terres; une forte densité démographique.

• (2120)

Mon objection est bien fondée, je pense. Il est bien difficile de distinguer les raisons qui motivent le comportement social d'une personne de celles qui entraînent les malaises sociaux qui existent de nos jours. J'accorde au ministre de la Justice (M. Lang) le mérite qui lui revient. C'est un nouveau portefeuille pour lui et presque tout ce travail a été accompli par son prédécesseur que je félicite également. Un bill comme celui-ci ne nous permet pas facilement d'être mesquin.

L'hon. M. Olson: Vous n'êtes jamais mesquin, de toute façon.

M. Alexander: Je m'emporte quelques fois parce que je ne puis comprendre comment le gouvernement peut feindre d'ignorer les frustrations et les problèmes qui se posent aux Canadiens. Quoi qu'il en soit, comme je ne suis pas censé être mesquin ce soir, je viens de le dire, je veux donner à l'ancien ministre de la Justice, le crédit qui lui revient—et je le cite peut-être hors de son contexte—le ministre a dit que la loi ne sera plus jamais figée. Voilà des mots d'importance. J'espère qu'elle ne sera plus jamais figée, car autrement, nous allons sans aucun doute avoir à affronter ceux qui croient que l'administration de la justice et même cette assemblée ne signifient rien pour eux. J'espère que le ministre actuel de la Justice s'inspirera des idées de son prédécesseur, qui disait:

De nos jours, on peut moins que jamais se permettre les retards que nous avons subis dans le passé. Il est plus dangereux et moins justifiable de laisser notre régime juridique, toute notre croyance dans l'exercice de la liberté, à la merci de ceux qui en veulent à un règlement en particulier, alors qu'il nous faut leur donner raison, et nous devrions faire le nécessaire pour modifier le règlement.

En d'autres termes, s'il nous faut admettre des changements, non pas pour le simple plaisir de changer, mais parce qu'ils s'imposent à cause de la pensée contemporaine et des circonstances dans lesquelles nous vivons, qui ont des effets si démoralisants. C'est pour moi une satisfaction que le comité permanent de la justice et des affaires juridiques, dont je fais partie, ait un si bon renom, ce